

CALU demande au gouvernement fédéral de soutenir la reprise économique du Canada et d'améliorer la santé et le bien-être financier des Canadiennes et des Canadiens en mettant en œuvre les mesures suivantes :



Soutenir le secteur des petites entreprises en tant que principal moteur de la reprise postpandémique et de la création d'emplois.

- Collaborer avec les principaux intervenants à la mise en œuvre du projet de loi C-208 visant à favoriser de véritables transferts intergénérationnels d'actions au sein de petites entreprises, tout en empêchant l'évasion fiscale qui mine l'équité du régime fiscal du Canada.
- Soutenir la reprise et la stabilité financière des petites entreprises et des entreprises familiales en apportant des modifications aux règles de l'impôt sur le revenu fractionné et de l'investissement passif :
 - modifier les règles de l'impôt sur le revenu fractionné afin qu'elles ne s'appliquent pas aux conjoints, sauf dans certaines circonstances précises;
 - modifier la récupération fiscale du revenu d'investissement passif de la déduction accordée aux petites entreprises pour qu'elles prennent effet de manière plus graduelle afin de soutenir la stabilité financière des petites entreprises et de protéger les revenus de retraite des propriétaires et des gestionnaires en période de ralentissement économique.
- Protéger le secteur des petites entreprises et les prochaines générations de Canadiennes et de Canadiens du risque d'augmentations futures considérables de l'impôt en établissant une cible budgétaire qui permettra de gérer l'accroissement du déficit par rapport à la croissance économique.



Améliorer le système d'épargne-retraite du Canada afin de mieux répondre aux besoins actuels.

- Demander à Finances Canada de mener des consultations auprès des intervenants sur les moyens de créer une plus grande équité au niveau des revenus de retraite qui peuvent être gagnés en vertu de régimes de retraite à prestations déterminées par rapport à ceux des régimes de retraite à cotisation déterminée ou de plans enregistrés d'épargne-retraite.
- Aider les Canadiennes et les Canadiens à épargner suffisamment pour couvrir leurs années de retraite en mettant en place des règlements fiscaux qui favorisent les nouvelles options de revenus de retraite viagers :
 - éliminer ou modifier les règles de retrait minimal des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) afin de s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens disposent des revenus de retraite suffisants tout au long de leur espérance de vie;
 - faire en sorte que les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) offrent des options de revenus de retraite (cela tient compte du recours accru aux CELI pour l'épargne-retraite et conserve le traitement libre d'impôt des revenus de retraite);
 - étendre les rentes viagères à paiements variables aux régimes de retraite à cotisation déterminée et aux CELI.

CALU demande au gouvernement fédéral de soutenir la reprise économique du Canada et d'améliorer la santé et le bien-être financier des Canadiennes et des Canadiens en mettant en œuvre les mesures suivantes :



Améliorer le système de soins de santé du Canada à l'aide des solutions durables.

- Mettre en place des mesures incitatives pour les petites entreprises afin qu'elles puissent offrir des avantages sociaux collectifs flexibles et concurrentiels à leurs employés :
 - faire en sorte que les règlements fiscaux et administratifs liés aux régimes de santé des employés et d'aide sociale répondent adéquatement aux besoins de petits employeurs et de leurs employés.
- Élaborer un nouveau cadre stratégique canadien et une nouvelle stratégie pour les soins de longue durée en s'appuyant sur la collaboration fédérale-provinciale, sur les réussites d'autres pays et sur le modèle de collaboration actuel (p. ex., RPC, REER, CELI) :
 - mettre en place un régime public d'assurance de soins de longue durée qui constituera une source de financement destinée à soutenir les soins fournis aux Canadiennes et aux Canadiens à leur domicile ou dans des établissements de soins de longue durée;
 - modifier les règles fiscales de façon à soutenir la création de produits financiers et de produits d'épargne visant à aider les personnes et les familles à assumer les coûts croissants associés aux soins de longue durée au-delà du régime public.
- Utiliser une approche pratique et prudente pour la prestation de régimes d'assurance-médicaments à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens :
 - conserver les régimes d'assurance-médicaments d'employeur actuels et mettre en place des programmes publics dans l'unique but de combler les lacunes;
 - établir une liste officielle des médicaments qui devraient être remboursés à la fois par les régimes d'assurance gouvernementaux et les régimes collectifs d'assurance des employés;
 - régler le problème des médicaments à prix élevé grâce à un nouveau partenariat pancanadien qui inclurait les gouvernements, les assureurs et les conseillers et qui ferait en sorte que les personnes qui doivent assumer des coûts liés aux médicaments onéreux pour traiter des maladies rares n'aient pas à assumer ce fardeau financier.



Réduire les coûts engagés par les Canadiennes et les Canadiens pour assurer leur avenir financier.

- Éliminer la TPS sur les frais de gestion des investissements afin d'accroître le rendement des investissements et l'épargne.
- Veiller à ce que la TPS ne soit pas imposée sur les indemnités versées à des intermédiaires participant à la prestation de services financiers aux Canadiennes et aux Canadiens, étant donné que ces coûts seront ultimement assumés par le consommateur.
- Modifier la déduction pour les honoraires versés à un conseiller en placements pour qu'elle soit appliquée de manière équitable aux produits d'investissement semblables offerts par différentes institutions financières, y compris les polices à fonds réservés offertes par les assureurs-vie.